Bordereau attestant l'exactitude des informations - MACON - 7106 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/09/2024 - B2024/004004 - 2017 B 00243 - 829 995 125 - ABC BROCANTE

BILAN

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Pas d'exercice N-1
	Brut	**Amort. - Prov.**	**Net**	**Net**
Immobilisations incorp. : Fonds commercial				
Immobilisations incorp. : Autres				
Immobilisations corporelles	8 000	6 685	1 315	
Immobilisations financières	15		15	
Total I : Actif immobilisé	**8 015**	**6 685**	**1 330**	
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production	27 500		27 500	
Stocks - Marchandises				
Av. et Ac. versés sur commandes				
Créances : Clients et comptes rattachés				
Créances : Autres	608		608	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 580		1 580	
Charges constatées d'avance				
Total II : Actif circulant	**29 688**		**29 688**	
Total général (I + II)	**37 703**	**6 685**	**31 018**	

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	**Pas d'exercice N-1**
	Net	**Net**
Capital social ou individuel	1 500	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	150	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	12 589	
Résultat de l'exercice	-1 374	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	**12 865**	
Total II : Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées	118	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 246	
Dettes fiscales et sociales		
Comptes courants d'associés	14 789	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total III : Dettes	**18 153**	
Total général (I + II + III)	**31 018**	

DÉTAIL DES COMPTES

	BILAN SIMPLIFIÉ			
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation	
			En valeur	En %
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles	**1 315.00**		**1 315.00**	
21820000 Matériel de transport (immo.)	8 000.00		8 000.00	
28182000 amor. matériel de transport	-6 685.00		-6 685.00	
Immobilisations financières	**15.00**		**15.00**	
26000000 IMMO FINANCIERES	15.00		15.00	
Total I	**1 330.00**		**1 330.00**	
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production	**27 500.00**		**27 500.00**	
30000000 STOCK DE MARCHANDISES	27 500.00		27 500.00	
Créances - Autres	**608.00**		**608.00**	
44400000 Impôt sur les bénéfices(acomptes)	550.00		550.00	
44700000 ETAT CFE A PAYER	58.00		58.00	
Disponibilités	**1 579.74**		**1 579.74**	
51200000 Crédit Mutuel	1 423.55		1 423.55	
53100000 Caisse	156.19		156.19	
Total II	**29 687.74**		**29 687.74**	
Total général (I + II)	**31 017.74**		**31 017.74**	

BILAN SIMPLIFIÉ	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Pas d'exercice N-1	Variation En valeur	Variation En %
Passif				
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	**1 500.00**		**1 500.00**	
10100000 Capital	1 500.00		1 500.00	
Réserve légale	**150.00**		**150.00**	
10600000 RESERVE LEGALE	150.00		150.00	
Report à nouveau	**12 589.00**		**12 589.00**	
11000000 REPORT A NOUVEAU	12 589.00		12 589.00	
Résultat de l'exercice	**-1 374.24**		**-1 374.24**	
Total I	**12 864.76**		**12 864.76**	
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	**118.34**		**118.34**	
16410000 Emprunts bancaires	118.34		118.34	
Fournisseurs et comptes rattachés	**3 246.00**		**3 246.00**	
40100000 Fournisseurs	1 796.00		1 796.00	
40800000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 450.00		1 450.00	
Comptes courants d'associés	**14 788.64**		**14 788.64**	
45500000 Associés(compte général)	14 788.64		14 788.64	
Total III	**18 152.98**		**18 152.98**	
Total général (I + II + III)	**31 017.74**		**31 017.74**	

ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

En application de l'article L.227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un des associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, le société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Fait à Digoin
Le 5 juin 2023

La Présidente
Chantal ARNOUD

ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMEBLEE GENERALES ORDINAIRE ANNUELLLE DU 5 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 5 juin,
A 16 heures 00,

les associés de la société ABC BROCANTE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidence.

Sont présents :

- Monsieur Bertrand Arnoud, titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Chantal Arnoud, titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 150 actions sur les 150 actions composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Arnoud, en sa qualité de Présidente de la Société. Monsieur Bertrand Arnoud est désigné comme secrétaire de séance.

La présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

la Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voies les résolutions suivantes :

RESOLUTION PREMIERE

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -1 374,24 euros de la manière suivante :

Report à nouveau	12 589 euros
- Affectation des pertes antérieures	1 374 euros
Solde	
- En totalité au compte	11 215 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générales prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du commerce, et statuant sur rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

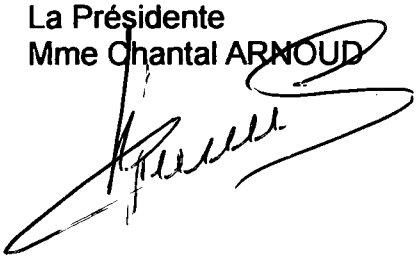
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

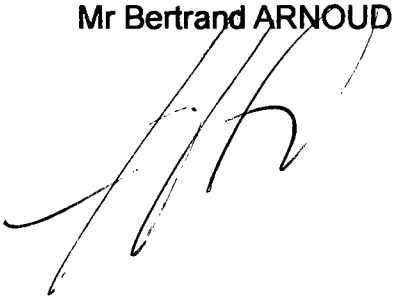
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Mme Chantal ARNOUD



Le secrétaire de séance
Mr Bertrand ARNOUD



ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANUELLE DU 5 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -1 374,24 euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	-1 374,24 euros
Report à nouveau antérieur	12 589 euros
Solde	11215 euros

- En totalité au compte « report à nouveau »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des vois des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Chantal Arnoud

ABC BROCANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500€
Siège social : 27 Rue Nationale
71160 Digoin
829 995 125 RCS MACON

RAPPORT DE LA PRESIDENTE A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons réunis en Assemblée Générales Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous donnerons précisions et renseignements complémentaires concernant les pièces prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présentez en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élevait à 11831 euros contre 14786 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -19,9%.

Le montant des achats, variation de stocks 2340 euros contre -5180 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élèvent à 9082 euros contre 11130 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,4%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 182 euros contre 604 euros pour l'exercice précédent.

Le montant de la dotation aux amortissements et provisions s'élève à 1600 euros contre 1600 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées 13205 euros contre 8154 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 61,9%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1374 euros contre 6859 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par une perte de -1374 euros contre un bénéfice de 6859 euros lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 31018 euros contre 31892 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -2,7%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -1374 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-1374 euros
-Absorption des bénéfices antérieures	6859 euros
	5485 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 12 865 euros.

Distribution antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que le Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisions qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à notre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez eu à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Digoin
Le 5 juin 2023

Chantal ARNOUD
Présidente

